



SEANCE DU 10 JUILLET 2023

DEPARTEMENT

Des Landes

Commune

De SEIGNOSSE

Nombre de Conseillers

En exercice : 27

Présents : 20

Absents : 7

Procurations : 7

Votants : 27

Date d'affichage :

4 juillet 2023

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le 10 du mois de juillet, à 19 heures, le conseil municipal, dûment convoqué le mardi 4 juillet 2023, s'est réuni, à la salle de l'étage du Pôle Sportif et Culturel Maurice Ravailhe, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pierre PECASTAINGS.

Mesdames, Martine BACON-CABY, Carine QUINOT, Valérie CASTAING-TONNEAU, Sophie DIEDERICHS, Brigitte GLIZE, Quitterie HILDELBERT, Isabelle ETCHEVERRY, Bernadette MAYLIE, Maud RIBERA, Marie-Astrid ALLAIRE.

Messieurs, Thomas CHARDIN, Frédéric DARRATS, Alexandre D'INCAU, Marc JOLLY, Franck LAMBERT, Eric LECERF, Pierre VAN DEN BOOGAERDE, Lionel CAMBLANNE, Jacques VERDIER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés : Ø

Pouvoirs :

Madame Coline COUREAU a donné procuration à Monsieur Thomas CHARDIN

Madame Juliane VILLACAMPA a donné procuration à Madame Quitterie HILDELBERT

Monsieur Jeremie ELAN a donné procuration à Monsieur Pierre PECASTAINGS

Monsieur Eric TOUBOUL a donné procuration à Monsieur Alexandre d'INCAU

Monsieur Christophe RAILLARD a donné procuration à Monsieur Lionel CAMBLANNE

Madame Adeline MOINDROT a donné procuration à Monsieur Jacques VERDIER

Madame Sylvie CAILLAUX a donné procuration à Marie-Astrid ALLAIRE

Secrétaire de séance : Marc JOLLY

Objet : Maintien ou non dans ses fonctions d'une adjointe au Maire suite à retrait de délégations

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'élection de Mme QUINOT Carine en qualité de 2eme adjointe au Maire en date du 26 mai 2020,

Vu l'arrêté 40 296 20 COM 2020 n° 14 en date du 16 juin 2020, portant délégation de fonctions et de signature à Mme Carine QUINOT dans les domaines de la Dépendance, la Santé, le Social, le Logement,

VU l'arrêté du Maire A.M. 40 296 20 COM 2023 – N° 23 en date du 29 juin 2023 portant retrait de délégation de fonctions et de signature de Mme QUINOT Carine, 2ème adjoint intervenant dans les domaines de la Dépendance, la santé, du social, et du logement,



Considérant qu'en application des dispositions de l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, « Lorsque le Maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le Conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions. »

Monsieur le Maire demande en conséquence au Conseil municipal de se prononcer sur le maintien ou non de Madame QUNOT Carine dans ses fonctions d'adjoint.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 2 voix contre (Carine QUINOT, Bernadette MAYLIE), 6 absentions (Lionnel CAMBLANNE, Christophe RAILLARD, Jacques VERDIER, Marie-Astrid ALLAIRE, Sylvie CAILLAUX, Adeline MOINDROT), et 19 voix pour :

- **DECIDE DE NE PAS maintenir** Mme QUINOT Carine dans ses fonctions d'ajointe

**FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
Et ont signé au registre les membres présents.**

Le Maire :

- **peut certifier, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,**
- **informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission par le représentant de l'Etat dans le département.**

Le/la secrétaire de séance

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
Pierre PECASTAINGS**